



## Installation pompe sur terrain indivision ou copropriété

-----  
Par Naty

Bonjour. Merci pour votre aide.

La maison A mon frère en a l'usufruit (j'ai actuellement la nue propriété avec lui) La maison B est en copropriété lot 1 mon frère a l'usufruit (nue propriété pour mon frère et moi) et lot 2 j'en suis propriétaire  
Maison C appartient à ma filleule. Ma question est la suivante :

Ma filleule a installée sa pompe à chaleur sur la maison A souhaité aussi se raccorder au compteur d'électricité de la maison B. Je n'ai pas été avisé en a t elle le droit ?

Vous comprendrez que nous sommes en conflit depuis quelques années

Merci à vous